



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arts plastiques

Question écrite n° 71103

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante à laquelle doit faire face la grande majorité de nos artistes plasticiens. En dépit des faibles ressources qu'ils perçoivent de leur art, il leur est, de surcroît, demandé une participation financière lors des expositions afin de permettre à la France de conserver une culture vivante en facilitant le travail d'artistes de qualité, tels ceux des salons historiques regroupés dans le comité de défense des artistes du Grand Palais. Il serait souhaitable que l'État les soutienne d'une façon ou d'une autre. Aussi, il souhaite appuyer la demande d'utilisation gratuite de la nef du Grand Palais, qui leur avait autrefois été concédée, pour l'organisation d'un événement exceptionnel, motivée avant tout par une logique artistique et non commerciale. Il désirait également connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les mesures de soutien qui pourraient être prises en faveur des salons d'artistes. Très attentif à l'activité des salons dits « historiques » qui assurent un rôle essentiel pour la création et la diffusion des oeuvres des artistes plasticiens, le ministère de la culture et de la communication veille à leur accorder une aide régulière. En 2005, le soutien aux organismes membres de la fédération des salons historiques du Grand Palais - hors les salons « Comparaison » et du « Dessin et de la peinture à l'eau » qui, en raison de leur rythme biennal, ne tiennent pas d'exposition cette année - représente la somme de 445 000 euros. Cet effort très important a pour objectif prioritaire de minorer les montants des participations demandées aux artistes exposants par les organisateurs des expositions annuelles pour que les activités des salons d'artistes se poursuivent sans interruption dans des conditions économiques compatibles avec les ressources, le plus souvent limitées, des artistes. S'agissant de l'année 2006, le ministre de la culture et de la communication a souhaité donner la possibilité aux salons de tenir une manifestation d'envergure au printemps. Cette exposition financièrement soutenue par le ministère de la culture et de la communication se tiendra dans la nef du Grand Palais à l'occasion de la réouverture du bâtiment. Les conditions de mise à disposition de l'espace d'exposition ont été définies par le conseil d'administration de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels au sein duquel siège le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Si la mise à disposition gratuite de la nef n'a pu être retenue, des conditions privilégiées ont néanmoins été réservées aux salons d'artistes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71103

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7253

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9458